

AR Prefecture

006-210601316-20240621-D2024_14-DE

Recu le 03/07/2024

Departement des alpes maritimes



Commune de Sallagriffon
(06910)

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal
De SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un juin à 17h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Présents : BONNARD Florence, FERRARO Noël, POU Jean-Pierre

Absent (s) ; JUBEAUX Sébastien donne procuration à JJ BAYONNE,

Secrétaire de Séance : Florence BONNARD

Nombre de conseillers	05
Présents	04
Votants	05

Date de la convocation et affichage : 14 juin 2024

Délibération D2024_14

Objet : Mise en conformité du RGPD

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de sécuriser les données informatiques et papiers et de respecter l'obligation réglementaire, de se protéger des cyberattaques et les pertes de données.

Il propose d'adhérer au SICTIAM pour la protection des données (RGPD) et de nommer un délégué à la protection des données. La mise en œuvre de l'opération s'élève à 1 780.00 € avec une maintenance annuelle de 400€.

Il soumet cette demande au Conseil Municipal.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'APPROUVER.** l'adhésion au SICTIAM pour la protection des données (RGPD) pour un montant de 1 780.00 € avec une maintenance annuelle de 400.00€
- **DE DESIGNER**Mélanie BAUDOIN.....comme déléguée à la protection des données

VOTES :

Pour : 05

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire

